

Côte d'Azur

3^e EDITION
**AUTO
SHOW**
nice-matin

DU 17 AU 20 MAI 2013
**HIPPODROME
DE CAGNES-SUR-MER**
12 000 m² d'exposition
RESERVEZ
VOTRE STAND
DES
MAINTENANT
Renseignements et réservations :
Gisèle : 04 93 18 70 45
Florence : 04 93 18 70 68
www.autoshow-nicematin.com

Perpétuité pour le meurtre de Christophe Dalmasso

La cour d'assises des Alpes-Maritimes est allée au-delà des réquisitions et a condamné hier Edno Borba da Silva, réfugié au Brésil, à la peine maximale pour le meurtre d'un homme d'affaires cannois

Il y a d'un côté, sur les marches du palais de justice de Nice, Renée Dalmasso, 72 ans. Le meurtrier de son fils Christophe Dalmasso, un homme d'affaires de 34 ans, vient d'être condamné à perpétuité. « Je suis contente malgré l'amertume, confie-t-elle. Mais c'est une étape. Mon combat n'est pas fini. Ce n'est pas la vraie vérité qui est sortie de ce procès. »

À quelques mètres, à l'écart, il y a Lucie Dalmasso, fille de Christophe Dalmasso. La jeune femme, 31 ans, pleure à chaudes larmes jusqu'à suffoquer. « Je ne pensais pas qu'un jour, je remercierais la justice », dit-elle, à peine audible. Reconnue comme victime après neuf ans d'instruction et deux procès, elle avait été à une époque détenue plus de cinq mois dans cette affaire, soupçonnée d'être l'instigatrice de l'assassinat de son père.

Anne Segond, la présidente de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, les traits tirés par neuf jours de débats et trois heures de délibéré, vient de prononcer la sentence :



Le condamné, Edno Borba da Silva, actuellement réfugié au Brésil et à droite sa victime, Christophe Dalmasso, un homme d'affaires âgé de 34 ans au moment des faits. (Photos D.R.)

Edno Borba da Silva, danseur de capoeira de 34 ans, actuellement en fuite, ex-petite amie de Lucie Dalmasso, « est reconnu coupable d'homicide volontaire ayant pour objet de faciliter un vol et de complicité de contrefaçon de chèque. »



Après un premier procès avorté en 2009 et quatre ans d'un complément d'enquête, ce ressortissant brésilien est désigné comme l'auteur du meurtre aggravé de Christophe Dalmasso porté disparu le 2 septembre 2003 à Nice.

Il avait fallu attendre l'été 2004 pour qu'une partie de ses ossements soit retrouvée sur le rivage d'une plage de Golfe-Juan.

Peine maximale

La cour et les jurés sont allés au-delà des réquisitions de l'avocat général Michaël Darras. Mercredi soir, la voix de l'accusation avait demandé 30 ans de réclusion criminelle. Ils ont décidé d'infliger la peine maximale prévue pour un meurtre aggravé.

Wissem Kraïem, le petit plombier, percussionniste à ses heures perdues avec le groupe de capoeira, était accusé d'avoir aidé Borba da Silva à se débarrasser de la dépouille de Christophe Dalmasso, le jour du meurtre. Il devait également répondre devant la justice de l'incendie de la BMW de la victime, retrouvée neuf jours près le drame dans la

plaine du Var. Le jeune homme, sous bracelet électronique depuis sa remise en liberté, est également lourdement condamné. L'accusation avait requis quatre ans d'emprisonnement. Il écope de sept ans.

Ses deux complices pyromanes, sont condamnés, eux, à trois ans et deux ans de prison sursis.

L'arrêt motivé de la cour d'assises des Alpes-Maritimes note « la duplicité extraordinaire d'Edno Borba da Silva », souligne « ses mensonges », tout en précisant que « l'accusé avait été dûment informé » du conflit entre Christophe Dalmasso et son épouse et sa fille adoptive.

Ce verdict est l'épilogue d'un procès hors normes, « avec trop d'absents dans le box et trop de monde sur le banc des parties civiles », avait relevé M^e Bernard Siyan, l'un des avocats de Renée Dalmasso. La mère de Christophe Dalmasso n'a jamais reconnu à sa petite-fille le droit d'être victime dans cette tragique affaire. Neuf jours de débats n'ont pas entamé son intime conviction.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr

Lucie Dalmasso : « Je suis la seconde victime de Borba »

Quelles pensées traversaient votre esprit au moment du verdict ?

Je pensais très fort à mon papa. Il était près de moi et tout ce que je lui ai demandé s'est réalisé. Ce fut un soulagement, un sentiment de gratitude et de justice. La perpétuité en plus pour Borba, alors que j'avais abandonné l'idée que la justice puisse exister. Malheureusement, Borba n'est pas en prison aujourd'hui, mais on a enfin compris que je suis innocente. Après m'avoir lynchée, on m'a rendu mon statut de victime.

Pouvez-vous comprendre que votre comportement, après la disparition de votre père, puisse alimenter les soupçons et renforcer l'intime conviction de votre grand-mère ?

En raison du divorce de mes parents, je me rends compte



Lucie Dalmasso, fille de Christophe Dalmasso, pleure à chaudes larmes jusqu'à suffoquer. (Photo Patrice Lapoirie)

qu'elle a une fausse image de moi. Elle me croit oisive, alors que j'avais mon premier boulot à 17 ans. À 20 ans, je me suis fait complètement manipuler par Borba et quand il m'a accusée, il a construit un scénario parfait. Je suis la deuxième victime de Borba. Jean-Luc, mon oncle, a compris que j'étais aussi une victime de cet ignoble personnage. Ma grand-mère

s'accroche à ses convictions, à sa haine et c'est tragique. Ça me brise d'être à ce point rejetée. Si elle me dit, soyons unis, donne-moi un coup de main pour que Borba retourne le plus vite possible en prison, j'accours immédiatement.

Quels ont été les pires moments pendant ces neuf ans d'instruction ?
Quand on vit une erreur

judiciaire, on s'attend toujours au pire. Il y a une sorte de résignation. La prison, ma famille détruite. Heureusement, il y a eu mon avocat, M^e Noachovitch, qui a été mon ange gardien.

Quels sont vos projets désormais ?

C'est trop tôt. Là, je vis le moment présent. J'ai perdu un tiers de ma vie dans cette horreur. J'aimerais tellement aller sur la tombe de papa et que ma grand-mère me laisse lui laisser quelque chose de très personnel.

Votre mère, Elisabeth Kirstein, veut écrire un livre sur le thème de l'innocence qui triomphe toujours ?

Je n'ai pas envie de m'exposer. Je suis dans le repli, pour vider, purger cette souffrance. C'est pour cela que je vis aux États-Unis où je me sens bien. Pour elle, ce sera une thérapie.

Au fil de l'audience

M^e Bruno Rebstock, avocat de Renée Dalmasso : « Perpétuité. C'est un signal fort à l'égard de la justice brésilienne. La peine prononcée contre Kraïem, poursuivi pour un délit est également révélatrice que personne n'a été dupe de son comportement et de ses mensonges pendant des années. »

M^e Jean-François Gonzalez, avocat de Wissem Kraïem : « Le verdict dans ce procès hors normes, vide à bien des égards, peut paraître sévère pour Wissem Kraïem. Après analyse, il conduit à ne pas réincarcérer mon client. Compte tenu des remises de peine et du temps passé en détention provisoire, cette peine est aménageable. Nous ne ferons pas appel. »

M^e Sylvie Noachovitch, avocate de Lucie Dalmasso : « Je suis extrêmement satisfaite. Les avocats de Renée Dalmasso n'ont pas du tout plaidé contre Edno Borba da Silva. Seuls M. l'avocat général et moi-même avions la même ligne de conduite avec l'objectif de faire condamner le vrai coupable. Pour Lucie Dalmasso et moi-même, l'émotion est profonde. La cour d'assises nous a enfin écoutés. Et nous avons obtenu l'euro symbolique de dommages et intérêts que nous avons demandé. »

M^e Édouard Martial, avocat de Renée Dalmasso : « Le procès au Brésil tel que le prévoient les accords franco-brésiliens permettra de repartir de zéro. Tout sera réglé. Il y aura encore beaucoup de choses à dire et qui sait ? Ce verdict, c'est une parenthèse qui s'ouvre. »

Procès Dalmasso : « Vers un fiasco judiciaire »

En l'absence du meurtrier présumé de Christophe Dalmasso, les avocats des parties civiles se sont une fois de plus affrontés hier autour de la responsabilité supposée de la fille de la victime

On n'est pas loin du fiasco judiciaire. » Au huitième jour du procès d'Edno Borba da Silva, Brésilien accusé du meurtre de l'homme d'affaires cannois Christophe Dalmasso, M^e Bernard Sivan, l'un des trois avocats de Renée Dalmasso, la mère de la victime, dresse un amer constat : « 17 tomes, 10 ans d'enquête... et on se retrouve à la case départ. » L'avocat niçois en veut à la chambre de l'instruction : « Elle a gommé 45 mois de procédure criminelle, estimant qu'il n'y avait aucune charge qui pouvait être retenue contre Lucie Dalmasso, Elisabeth Kirstein... » En tout, sept personnes avaient bénéficié d'un non-lieu. Un premier procès en 2009 avait débuté. Il s'était interrompu. D'autres investigations étaient indispensables. Borba, l'accusé principal, en a profité pour s'enfuir. En citant Zola - « la force de la vérité est qu'elle dure, qu'elle est toujours en marche et que rien ne l'arrêtera »,

l'avocat niçois rappelle qu'un non-lieu n'est jamais définitif. Allusion à peine voilée à Lucie Dalmasso, fille adoptive de Christophe Dalmasso, innocentée à deux reprises, elle aussi sur le banc des victimes, mais désignée par sa grand-mère comme l'instigatrice d'un guet-apens. M^e Edouard Martial insiste : « Le seul acte positif de Lucie dans la quête de son père, c'est la mise en doute du testament en 2007. »

Tout converge vers Borba

« Il y en a eu des défaillances dans cette affaire ! », constate M^e Bruno Rebstock « Comment la voix sereine de Christophe Dalmasso du 2 septembre 2003 est devenue deux pieds et un morceau de crâne au milieu d'os de boucherie ? » lors d'une découverte fortuite un an plus tard, sur une plage de Golfe-Juan ? Tout converge vers Borba, le danseur de capoeira hébergé par Christophe Dalmasso au Château

Beaulieu, immeuble cossu de l'avenue Foch à Nice. « Il faut attendre avril 2010 pour découvrir chez l'accusé un bout de tissu qui révèle le sang de Christophe », regrette M^e Rebstock. Dans ce procès hors normes où Lucie Dalmasso, victime, se retrouve constamment dans la peau d'une co-accusée, M^e Sylvie Noachovitch se voit contrainte d'endosser la robe de la défense : « Lucie a répondu à tout parce qu'elle dit la vérité ! tonne l'avocate parisienne. Il y a huit ans, dès notre première rencontre, j'ai compris par son humilité, sa douceur, que cette jeune femme avait perdu son père, qu'elle aimait son père, qu'elle aimait sa grand-mère. » « Comment des parties civiles peuvent-elles faire un procès à une autre partie civile ? Elle avait 20 ans. Cela fait dix ans de souffrance. Cinq mois et demi de détention alors qu'elle est innocente. Ça suffit ce massacre ! » s'insurge M^e Sylvie Noachovitch. « Borba, être ignoble qui s'est



M^e Martial, Rebstock et Sivan (au premier plan) ont croisé le fer avec M^e Noachovitch. Tous les quatre étaient pourtant parties civiles. (Photo Franck Fernandes)

moqué de la justice doit être lourdement condamné. Il a fait en sorte qu'une famille se sépare. Votre décision doit être exemplaire. C'est contre lui qu'il faut s'acharner [...] J'espère qu'un jour Lucie et Renée pourront s'embrasser. »

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr

Au fil de l'audience

■ **M^e Edouard Martial** : « Au fond de la salle, il y a une dame qui ressemble à Renée Dalmasso. C'est la maman du berger de Castellar assassiné et dont on ne connaît jamais ceux qui l'ont tué. Quelques années plus tard, j'ai l'impression de revivre la même histoire. »

■ **Michael Darras, avocat général** : « Selon une convention franco-brésilienne, les autorités brésiliennes seront obligées de juger Borba da Silva, voire de refaire une instruction judiciaire. »

■ **M^e Edouard Martial** : « Le non-lieu des consciences n'existe pas, le non-lieu de la nuit qui vient et du sommeil qui ne vient pas, doit se gagner. Si quelques fois cette vérité venait frapper trop fort sur cette conscience pas encore accomplie... le remords est un châtiment pire que la justice, disait Sénèque. »

Trente ans requis contre le danseur de capoeira

« C'est bien Borba da Silva, lui-même blessé, qui a tué Christophe Dalmasso, dans des circonstances que j'ignore », a souligné, hier soir, l'avocat général Michaël Darras. Dans son réquisitoire, le magistrat de l'accusation a repris consciencieusement chaque élément pro-

pabilité de l'accusé. « J'ai beaucoup de mal à croire à la thèse du découpage d'un corps », a-t-il encore ajouté. Contre Borba, « un mythomane, mégalomane dangereux », l'avocat général a requis trente ans de réclusion. À l'encontre de Wissem Kraïem, « sorte

pour recel de cadavre, l'avocat général a demandé quatre ans de prison dont un an de sursis et trois ans de mise à l'épreuve. Contre les pyromanes de la voiture de la victime, inconnus de la justice, le magistrat a requis un an et neuf mois de prison, deux peines assor-